

DEPARTEMENT
LOIRET
CANTON
CHALETTE-SUR-LOING
COMMUNE
CHALETTE-SUR-LOING
NATURE DE L'ACTE
751

REPUBLIQUE
FRANCAISE

N° : 59 /2023

Liberté - Egalité -
Fraternité

DECISION

**DEMANDE DE SUBVENTION :
Renouvellement du matériel de la cuisine centrale et menus travaux**

Le Maire de la Ville de Chalette-sur-Loing

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du 13 juin 2020, modifiée par délibération du 22 septembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué à son maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, notamment le point n°26 relatif aux demandes d'attribution de subventions,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler le matériel de la cuisine centrale pour prolonger la durée de vie de l'équipement,

CONSIDÉRANT les coûts induits et l'intérêt de solliciter des financeurs susceptibles de soutenir les travaux susvisés,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : de déposer un dossier de demande de subvention auprès du partenaire cité ci-dessous afin d'obtenir la subvention afférente au renouvellement du matériel de la cuisine centrale et à la réalisation de menus travaux, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement détaillé :

	Montants	Pourcentages
DEPENSES :		
Achats	90.830,00 euros H.T.	
Travaux	2.720,00 euros H.T.	
	Total : 93.550,00 euros H.T.	
RECETTES :		
CD45 – volet 3	56.130,00 euros H.T.	60%
Autofinancement	37.420,00 euros H.T.	40%
	Total : 93.550,00 euros H.T.	Total : 100 %

ARTICLE 2 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et inscrite au registre des décisions.

ARTICLE 3 : La présente décision sera adressée à :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500688-20231122-DE_2023_59-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2023

- Conseil départemental du Loiret,
- Mme Anne PASCAUD, Adjointe au Maire déléguée à la vie scolaire,
- M. Frédéric PAY, Directeur du pôle Vie scolaire,
- La Direction Générale des Services,

Fait à CHALETTE-SUR-LOING, le 20 novembre 2023

Le Maire,

M. Franck DEMAUMONT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500688-20231122-DE_2023_59-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2023